

Examens départementaux 2025 MUSIQUE ANCIENNE

Centre organisateur :

Écoles municipales Artistiques de Vitry-sur-Seine
Adresse : 71, rue Camille Groult - Tel : 01 55 53 14 90
Date de l'examen : Samedi 5 avril 2025

FLÛTE À BEC

FIN DE CYCLE II

Une pièce imposée : F. MANCINI : Sonate en la mineur - la sonate au complet sauf l'allegro molto (3ème mouvement) (Éditions Breitkopf 8389)

ET

Une ou deux pièces d'une autre époque ou esthétique au choix

La totalité du programme ne doit pas dépasser 10 minutes.

FIN DE CYCLE III - CEM

Une pièce imposée : D. CASTELLO : Sonata secunda (Édition au choix : Schott, Doblinger...)

ET

Une ou deux pièces d'une autre époque ou esthétique au choix

Les élèves de cycle III présenteront leur programme au jury (5 minutes maximum) en expliquant leur choix du programme libre, leur projet...suivra une discussion avec les membres du jury.

La totalité du programme ne doit pas dépasser 20 minutes.

IMPORTANT : Le ou les morceaux libres étant choisis par le professeur de chaque candidat, il est indispensable de fournir obligatoirement au jury la partition du ou des morceaux choisis afin d'être entendu.

CLAVECIN

FIN DE CYCLE II

Une pièce imposée :

- J. DUPHLY : 4ème livre de pièces du clavecin - La de Drummond (Édition : Le Pupitre ou les éditions Outreloines ou Clavecin édition découverte du CMBV vol.1)

ET

Une ou deux pièces d'une autre époque ou esthétique au choix

La totalité du programme ne doit pas dépasser 10 minutes.

FIN DE CYCLE III - CEM

Une pièce imposée :

- F. COUPERIN : 3ème livre de pièces du clavecin, 19ème ordre: La Muse Plantine (Édition Le Pupitre ou Clavecin vol. 3 édition découverte du CMBV)

ET

Une ou deux pièces d'une autre époque ou esthétique au choix

Les élèves de cycle III présenteront leur programme au jury (5 minutes maximum) en expliquant leur choix du programme libre, leur projet...suivra une discussion avec les membres du jury.

La totalité du programme ne doit pas dépasser 20 minutes.

IMPORTANT : Le ou les morceaux libres étant choisis par le professeur de chaque candidat, il est indispensable de fournir obligatoirement au jury la partition du ou des morceaux choisis afin d'être entendu.